



12 engagements pour la solidarité

**Interpellation des candidates
et des candidats à l'élection
présidentielle**

“

Mesdames et Messieurs les candidates et les candidats à l'élection présidentielle,

Fondés par Coluche en 1985, les Restaurants du Cœur œuvrent sans relâche contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes ses formes. Chaque année, notre association distribue en moyenne 360 000 repas par jour, grâce à l'action de 70 000 bénévoles réguliers engagés. Cette aide alimentaire essentielle constitue un point de contact entre les bénévoles et les personnes accueillies qui permet aux Restos de développer une action importante en matière d'accompagnement, d'inclusion sociale et d'insertion, au service des 1,2 million de personnes que nous accueillons.

Notre pays compte toujours 9,2 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté. 7 millions de personnes en France ont recours à l'aide alimentaire. Depuis deux ans, la crise sanitaire a aggravé la situation sociale en frappant durement les plus précaires, en fragilisant les personnes déjà en difficulté et en faisant basculer de nouvelles personnes dans la grande pauvreté.

Dans ce contexte inédit, les associations comme les Restaurants du Cœur se sont mobilisées en adaptant leur action pour continuer à venir en aide à celles et ceux qui comptent sur eux, malgré les innombrables difficultés. Heureusement, elles ont pu bénéficier d'un élan de solidarité exceptionnel pour faire face à cette urgence.

Vous êtes candidate ou candidat à l'élection présidentielle et vous aurez peut-être demain à répondre à l'urgence sociale.

*En toute indépendance, en préservant leur neutralité politique, leur liberté de ton et d'action qui constituent leur ADN, **les Restos vous interpellent et vous demandent de vous engager et de détailler votre projet sur 12 points qu'ils estiment essentiels pour le quinquennat à venir**, sur la base de leurs valeurs fondatrices et des constats des équipes de terrain.*

Nous vous remercions du temps que vous y consacrerez et des réponses circonstanciées que vous nous ferez parvenir.

Avec nos salutations solidaires,

”

Patrice Douret
Président bénévole

L'an dernier, les Restos du Cœur ont accueilli 1,2 million de personnes. Parmi elles, 50 % ont moins de 25 ans et 40 % sont des mineurs, isolés ou, le plus souvent, au sein de familles en situation de précarité. La pauvreté de ces enfants renvoie à celle de leurs parents, particulièrement des familles monoparentales qui représentent 26 % des familles aidées par l'association.

La pauvreté des enfants et des jeunes est une inquiétude forte pour notre association : les enfants pauvres d'aujourd'hui sont souvent les adultes en précarité de demain, alors que, selon l'OCDE, il faut environ 6 générations pour sortir de la pauvreté en France. Les bénévoles des Restos sont également frappés par la précarité des jeunes adultes, comme les étudiants, qui traversent aujourd'hui des situations inacceptables.

Il faut donc agir sur la situation des parents et des enfants pour briser ce cercle vicieux de la pauvreté, en mettant l'enfance et la jeunesse au cœur des priorités du prochain quinquennat.

➤ **Vous engagez-vous à faire de la lutte contre la précarité dès le plus jeune âge une priorité de votre quinquennat ?**

Comment comptez-vous lutter contre la reproduction de la pauvreté d'une génération à l'autre ?

L'accueil inconditionnel est une valeur fondamentale des Restos du Cœur, pour venir en aide à toutes celles et ceux qui sont en difficulté, quelles que soient leurs origines, leurs convictions, leur parcours ou leur statut administratif. Pour le garantir, le principe de la « sanctuarisation » des lieux d'aide, qui interdit aux forces de police de pratiquer des contrôles d'identité à proximité de nos lieux d'accueil, doit être réaffirmé.

Sans cela, les personnes démunies qui ont besoin du soutien des associations de solidarité risquent de s'en détourner et de ne plus solliciter l'aide dont elles ont besoin. Remettre en cause ce principe, c'est nous empêcher d'agir. Les activités à destination des personnes à la rue doivent pouvoir être mises en oeuvre au plus près des besoins, notamment dans les centres-villes.

➤ **Vous engagez-vous à préserver l'accueil inconditionnel et la sanctuarisation des lieux de solidarité ?**

7 millions de personnes ont recours à l'aide alimentaire en France. Des millions de Français n'ont pas accès à une alimentation saine trois fois par jour et la crise sanitaire a encore accentué les difficultés d'accès à une alimentation suffisante et de qualité pour les personnes en situation de précarité. Les associations d'aide alimentaire et de solidarité développent de nombreux projets pour faciliter cet accès, mais elles ont aujourd'hui besoin des moyens pour développer le choix des produits proposés aux personnes, améliorer la qualité, la diversité et donner la priorité aux circuits courts et de proximité.

➤ **Comment comptez-vous faciliter l'accès à l'alimentation de toutes et tous ?**

Vous engagez vous à soutenir les réseaux associatifs dans le développement de leurs projets d'accès à l'alimentation de qualité pour les plus démunis ?

L'aide alimentaire européenne a été créée en 1987 sous l'impulsion de Coluche avec la mise en place du Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD), puis du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD). Cette politique essentielle, qui bénéficie à près de 15 millions de personnes en Europe, représente près du tiers de l'aide alimentaire distribuée en France. Elle a démontré, en particulier pendant la crise, à quel point elle était indispensable pour faire face aux situations d'urgence et assurer une aide alimentaire de base aux millions de personnes les plus précaires dans notre pays.

Menacée dans le précédent budget, cette politique est aujourd'hui renforcée et sauvegardée jusqu'en 2027, date de fin du prochain cadre financier de l'Union européenne (CFP). Les négociations du futur budget auront lieu pendant le prochain quinquennat. La France devra être au rendez-vous pour défendre la place de l'aide alimentaire et de la lutte contre la pauvreté dans le prochain budget de l'Union (2028-2034).

➤ **Comptez-vous maintenir la position de la France pour défendre la place de l'aide alimentaire et de la lutte contre la pauvreté, en vue de la préparation du prochain budget européen ?**

Les équipes des Restos font le constat de non-recours majeurs à certains droits au premier rang desquels le RSA et la Complémentaire santé solidaire, mais également les bourses scolaires, ou les aides au logement, et des difficultés renforcées d'accès aux soins. La complexité administrative entrave l'accès aux droits de nombreuses personnes en situation de précarité : accueil réduit au sein des services publics, fermeture des permanences dans certains territoires, dématérialisation massive, procédures longues et complexes...

Il est urgent de simplifier les procédures qui constituent un frein majeur à l'accès aux droits des personnes et de maintenir des services publics humanisés sur l'ensemble du territoire. La crise sanitaire a également renforcé ces difficultés en aggravant la fracture numérique, en accélérant la dématérialisation et en renforçant l'isolement, alors que 28 % de la population est en situation d'exclusion numérique. L'accès aux soins et l'état de santé, particulièrement de santé mentale, des personnes démunies s'est fortement dégradé.

Face à cela, les Restos agissent, en déployant une stratégie d'accès aux droits et à la santé, en facilitant l'accès au numérique au sein des lieux d'accueil de l'association, ou en développant des centres itinérants pour aller à la rencontre des personnes isolées. Mais nous attendons une action déterminée de la part de la puissance publique sur ce point.

➤ **Quelles réponses êtes-vous en mesure d'apporter pour améliorer l'accès aux droits et à la santé des personnes en situation de précarité ?**
Comment comptez-vous lutter contre l'exclusion numérique ?

La loi Coluche, qui permet d'encourager la générosité des donateurs aux associations de solidarité, a été renforcée pendant la crise, et ce jusqu'en 2023 en portant le plafond de réduction fiscale à 1 000 euros. Cette mesure a démontré son efficacité et a fortement encouragé la générosité des Français, dont les associations de solidarité auront encore besoin dans les années à venir. Revenir sur ce plafond serait un mauvais signal, d'autant que ce nouveau plafond apporte stabilité et lisibilité.

➤ **Vous engagez-vous à pérenniser le plafond à 1 000 euros de la loi Coluche ?**

13 millions de bénévoles sont engagés dans des associations en France. Ce sont elles et eux qui font vivre le tissu associatif et ont été au cœur de la capacité de résilience de la société française face au choc de l'épidémie de COVID-19, pour organiser la solidarité et l'entraide sur tous les territoires. Il n'y a donc pas de crise de l'engagement mais une évolution de ses modalités qui rend nécessaire de prendre des mesures, comme le don de temps ou le don de RTT pour faciliter le bénévolat des personnes en activité.

De même, les « abandons de frais » des bénévoles au profit de l'association dans laquelle ils s'engagent font aujourd'hui l'objet d'une réduction fiscale, mais pas d'un crédit d'impôt qui serait plus juste et pourrait également bénéficier aux bénévoles modestes et non imposables. C'est d'autant plus essentiel que les Restos encouragent le bénévolat des personnes accueillies, qui contribue au maintien du lien social par un travail de remobilisation, d'engagement et d'estime de soi.

Les Restos du Cœur considèrent que l'indépendance des associations est cruciale pour mener leurs missions sociales, et pour agréger autour d'elles toutes celles et ceux, donateurs ou bénévoles, qui se reconnaissent dans leur projet de solidarité. C'est aussi cette indépendance qui est au cœur de la capacité d'expérimentation et d'innovation des acteurs associatifs, pour tester puis déployer des solutions nouvelles. Or, l'indépendance associative, qui est l'essence de grande loi de liberté qu'est la loi de 1901, est trop souvent remise en cause par les pouvoirs publics. Les projets de mutualisation ne doivent pas se conduire au détriment de la liberté des acteurs, et le financement via la commande publique doit être plus limité.

Les Restos du Cœur ont développé une importante activité à destination des personnes vivant à la rue, à travers les maraudes, les Restos Chauds, les camions et bus du Cœur qui assurent des distributions alimentaires dans l'espace public et un accompagnement au plus proche des plus précaires.

L'an dernier, ce sont 2,1 millions de contacts qui ont été établis sur ces dispositifs, c'est-à-dire une augmentation de 25% en 2 ans. Trop souvent, les personnes sortent des hébergements sans solutions ni accompagnement. Il faut sortir définitivement de la « gestion au thermomètre », qui consiste à ouvrir des places d'hébergement pendant la période hivernale, pour développer une programmation pluriannuelle de l'offre d'hébergement d'urgence adaptée aux besoins. De même, le recours aux nuitées hôtelières, qui ne permet pas d'assurer des conditions d'hébergement dignes et durables pour les personnes, doit être limité.

Près de 40 % des personnes accueillies dans les centres d'activités sont en situation de mal logement. Le prix des loyers en zone urbaine, les difficultés d'accès aux logements sociaux dont les files d'attente s'étalent parfois sur plusieurs années, sont au cœur de l'exclusion des logements mettant ainsi sous pression les dispositifs d'hébergement.

Les personnes sans logement personnel ont également des difficultés d'accès à l'alimentation : 16% des personnes accueillies dans les centres des Restos l'an dernier sont sans logement personnel, les prix de journée en hébergement étant insuffisants pour garantir un accès suffisant à l'alimentation. L'accès à des cuisines partagées doit être facilité.

➤ Quelles mesures comptez-vous prendre pour mieux encourager le bénévolat ?

➤ Vous engagez-vous à défendre la loi de 1901 et l'indépendance associative ?

➤ Comment comptez-vous agir sur l'offre de logement afin de permettre l'accès à des logements dignes ?

Vous engagez-vous à sortir durablement de la gestion « au thermomètre » pour lutter contre les sorties sèches des hébergements ? Quelles solutions alternatives proposez-vous ?

Comment comptez-vous améliorer l'accès à l'alimentation des personnes hébergées ?

Les Restaurants du Cœur ont développé plus d'une centaine d'ateliers et chantiers d'insertion (ACI) partout en France, en accompagnant environ 2 000 salariés. Ces ACI ont démontré leur efficacité et leur utilité sociale, en constituant une première marche pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) a été soutenu pendant la crise. Il nous semble indispensable de consolider les structures d'insertion, notamment celles qui proposent des solutions pour les personnes les plus fragiles.

Véritable outil d'inclusion, de lien et de cohésion, ces dispositifs ne permettent que le retour à l'emploi. Il conviendrait de reconnaître, soutenir et évaluer la fonction sociale de ces structures d'insertion. Cela passe en particulier par un engagement pluriannuel des acteurs, le lien maintenu avec le service public de l'emploi, une mobilisation des fonds européens (FSE) et une simplification de sa gestion, qui est aujourd'hui particulièrement bureaucratique et dissuasive pour de nombreuses associations.

En développant de nombreuses actions de conseil budgétaire et de micro-crédit, les Restaurants du Cœur luttent contre l'exclusion bancaire, qui frappe particulièrement les personnes en situation de précarité, qui font face à des difficultés d'accès bancaire et de surendettement. Plusieurs facteurs les ont aggravées : pertes de ressources parfois brutales liées à la crise (fin de missions intérimaires ou de renouvellements de petits contrats...) qui ont provoqué des dettes, notamment de loyers, difficiles à rattraper, ou en raison de l'augmentation du coût du logement et du prix de l'énergie.

Le secteur bancaire n'applique que trop faiblement la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement, ce qui ne permet pas de répondre correctement à ces situations de détresse. En effet, il demeure encore nécessaire de porter une vigilance sur l'application de frais bancaires dépassant les plafonds, d'intervenir pour faire valoir le droit au compte et d'accompagner les personnes pour monter les dossiers de surendettement.

Chaque année, les Restos du Cœur accompagnent plus de 5 000 personnes à partir en vacances. Ces départs sont des temps de respiration indispensables pour les personnes accueillies, et permettent souvent d'engager une dynamique d'insertion en restaurant l'estime et la confiance en soi. Malgré les contraintes sanitaires, les Restos ont pu maintenir de nombreux séjours. Le renforcement de l'isolement induit par les deux années passées rend nécessaire de conduire une politique ambitieuse d'accès aux vacances et aux loisirs pour les personnes en situation de précarité.

➤ **Soutiendrez-vous les dispositifs d'insertion par l'activité économique (IAE), en particulier les structures qui accompagnent les publics les plus éloignés de l'emploi ?**

➤ **Que pensez-vous mettre en œuvre pour généraliser l'application de la charte d'inclusion bancaire qui permet de limiter les frais d'incidents bancaires et de prévenir le surendettement ? Comment assurer l'effectivité du droit au compte ?**

➤ **Quelles mesures comptez-vous prendre pour faciliter l'accès aux vacances des plus démunis ? Vous engagez-vous à soutenir l'accès aux vacances des plus précaires, en confortant la mission de solidarité de l'Agence nationale pour les Chèques vacances (ANCV) ?**